

<https://ricochets.cc/Trois-potes-en-prison.html>



TROIS POTES EN PRISON.

- Les Articles -



Date de mise en ligne : jeudi 26 avril 2018

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Camille, merci de ton message que j'aurais souhaité moins catastrophique ! Quand s'envolent les valeurs de solidarité que nous avons dû apprendre à l'école et que j'ai personnellement enseignées à mes élèves au lycée Briffaut de Valence et plaidées au TGI de Lille il y a quelques années, venue témoigner pour un collègue militant, prof de lettres comme moi et aussi porte-parole à l'époque de la Coordination nationale des sans papiers, mis en examen pour ce même délit, pour lequel il fut relaxé ... il y a du souci à se faire ! ...

Je m'empresse de diffuser, bien sûr ! Avez-vous transmis l'info aux camarades de la coordination régionale de soutien aux sans papiers ? J'envoie aux ami-e-s.

Bises.

« Cela fait des mois que des personnes s'organisent depuis la vallée de la haute Durance jusqu'en Italie en solidarité avec les migrant-es et contre les frontières.

Dimanche, suite à une rencontre-débat sur le thème des frontières en Italie, une marche spontanée est organisée de Clavière à Briançon. Elle aura pour but de permettre le passage de la frontière à une trentaine d'exilé-es. Elle fait aussi réaction au renforcement croissant du dispositif policier et militaire, et à la présence, le même weekend, du groupe fasciste « Génération identitaire » sur le territoire.

Cette manifestation s'est déroulée sans encombre jusqu'au refuge solidaire. En fin d'après midi, 6 personnes ont été interpellées de manière arbitraire et placées en garde à vue, un camarade s'est fait violemment tabassé et des personnes gazées. Le motif de la garde à vue : « aide à l'entrée d'étranger-es en situation irrégulière », avec comme circonstance aggravante, le délit en bande organisée.

Trois d'entre eux-elles ont été relâché-es, et les 3 autres se sont vus prolongé-es leur garde à vue. Ce mardi, ils-elles comparaissent en comparution immédiate à Gap (l'info est venue de l'avocat commis d'office, il semble que tout ait été fait pour que personne ne soit au courant). Ils-elles ont refusé la comparution immédiate et demandé le report de l'audience, fixée finalement au 31 mai. D'ici l'audience, le tribunal a décidé de les placer en détention préventive.

Nous étions une trentaine à assister à l'audience sous haute surveillance : 8 camions de CRS devant le tribunal, PSIG et police dans la salle. L'entrée au tribunal était conditionnée à la présentation et la photocopie d'une pièce d'identité.

Dans la mesure où la comparution immédiate a été refusée, le tribunal devait statuer sur le devenir des 3 personnes en attendant l'audience.

Le procureur basait son réquisitoire sur le contexte politique local. Il a en effet tenté de faire porter aux prévenu-es tous les événements du week end (citant le texte du carnaval sauvage contre les frontières, un communiqué de tous migrants, et bien sûr la marche de dimanche). Le carnaval de Gap n'a rien à voir avec la marche de dimanche, et si l'objectif est de juger les participant-es à ces événements, alors pourquoi ne sommes nous pas 600 en prison ???? Il a ensuite fait part de sa crainte d'une répétition des actes tant que les personnes ne sont pas jugées. Il serait préférable d'incarcérer les potes plutôt que de leur laisser la possibilité de commettre de nouveaux délits ... de solidarité. N'étant pas sûr de lui, le proc requiert la détention préventive mais ouvre la porte à un simple contrôle judiciaire pour s'assurer que les prévenu-es ne se volatilisent pas.

Face à ce réquisitoire hasardeux, les avocat-es fournissent divers documents : promesse d'embauche pour l'un, attestations d'inscription en fac pour les autres, contrats de location et même attestations d'hébergement en France en attendant l'audience. Ce qui constitue des garanties de représentations suffisantes. Les avocat-es mentionnent

TROIS POTES EN PRISON.

ne jamais avoir eu des dossiers aussi complets pour une comparution immédiate.

Avant la délibération, une sorte de sérénité était palpable dans la salle. Mais quelques minutes plus tard le délibéré est rendu : mandat de dépôt et détention préventive. A gap pour les copains (le proc aura même l'indécence de signaler au juge que la prison est déjà pleine à craquer) et à marseille pour la copine. Nous sommes sous le choc.

Désormais les choses sont claires, tu peux faire de la prison pour avoir participé à une manifestation ayant permis à une trentaine de personnes de traverser la frontière.

Un cap est clairement franchi en matière répressive est c'est insupportable. Encore plus insupportable lorsque l'on entend le proc parler des individus de génération identitaire comme pacifistes. Rappelons qu'ils avaient affrété un bateau l'an passé pour empêcher l'assistance des secouristes en méditerranée, et que là ils s'improvisent police aux frontières avec de gros moyens, qu'ils ont saccagé une partie de la montagne, qu'ils incitent la mise en danger de personnes, et que l'état choisit de ne pas les poursuivre...

Nous constatons sans surprises que police, justice et état veulent prendre ces 3 personnes en exemple et stopper la solidarité. Nous ne sommes pas dupes. Ne répondons pas aux tentatives d'intimidation et de division du pouvoir. Soyons tous délinquants solidaires ! Nous appelons à des rassemblements massifs. Plus que jamais nous avons besoin de soutiens physiques !

Face à une décision si politique, la réponse doit être massive, politique et médiatique. Nos camarades sont en prisons. Pour certain-es, venu-es pour la première fois dans le briançonnais et sans savoir exactement dans quoi ils-elles mettaient les pieds. Ils-elles risquent des mois et des mois de prison encore, suite au jugement. D'autres arrestations, incarcérations, sont à prévoir ! Faisons pression sur le gouvernement pour qu'il comprenne qu'on ne laisse rien passer ! »

RDV

jeudi midi au parc de la schappe à briançon et vendredi à 18h devant la maison d'arrêt de gap, place grenette. Nous exigeons la libération immédiate de nos camarades prisonnier-es ! Nous n'oublions pas non plus le passage à tabac dimanche dernier d'un de nos camarade par les flics. Plus que jamais continuons la lutte collective en acte !

Ni oubli ni pardon